

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AC622

présenté par
M. Raux, rapporteur**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	100 000 000
Jeunesse et vie associative	100 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

En 2021, l'organisation professionnelle Hexopée a consacré une enquête aux difficultés que rencontre le secteur de l'animation pour embaucher. Les résultats étaient édifiants : les 1 182 structures ayant répondu avaient fait état de 52 545 postes non pourvus, soit 10 % de leurs effectifs. Au total, 74 % des employeurs avaient du mal à recruter. Cette année encore, 50 000 postes environ ne sont pas pourvus. Certaines structures de loisirs ont même été contraintes de fermer leurs portes, faute d'animateurs qualifiés.

Cette situation est liée à la crise d'attractivité du métier : les animateurs ne sont pas assez rémunérés et sont contraints d'exercer leurs fonctions dans des conditions précaires. Il est impératif de revoir les rémunérations proposées, en particulier dans le cadre du contrat d'engagement éducatif (CEE) :

le minimum légal auquel peut prétendre un animateur titulaire du BAFA est de 25,34 euros brut par jour, alors même qu'il a souvent des horaires à rallonge, de sept heures à vingt-trois heures – car le CEE permet à l'employeur de déroger au droit du travail en ce qui concerne le repos et la rémunération.

Le rapporteur pour avis propose donc de consacrer 100 millions d'euros à la création d'un fonds de soutien au secteur de l'animation. À cette fin, il convient de transférer 100 millions d'euros de l'action 02 *Développement du sport de haut niveau* du programme 219 *Sport* vers l'action 02 *Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire* du programme 163 *Jeunesse et vie associative*.